

Nom du produit : Triodos Global Equities Impact Fund
Identifiant de l'entité juridique : 549300NVRM8GEQYQI395

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
 <input type="checkbox"/> Oui	  <input type="checkbox"/> Non
O+ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 40,1 % O+ dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE O+ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE	Q Elle a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'elle n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, elle a réalisé un pourcentage % d'investissements durables. @ avec un objectif environnemental dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE @ avec un objectif environnemental dans les activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE @ avec un objectif social
Qc Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 58,7 %	0 a promu les caractéristiques E/S, mais n'a réalisé aucun investissement durable

Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social , à condition que cet investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement respectent les bonnes pratiques de gouvernance

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental du point de vue environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être conformes ou non à la taxonomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les objectifs d'investissement durable du compartiment sont les suivants :

- mettre l'argent au service du changement environnemental et social
- contribuer à la transition vers une économie respectueuse des limites planétaires
- contribuer à la transition vers une économie où tous les êtres humains peuvent mener une vie prospère.

L'objectif (environnemental) visant à contribuer à la transition vers une économie respectueuse des limites planétaires est abordé dans les transitions Triodos suivantes :

- Transition des ressources (utiliser les ressources aussi efficacement et aussi longtemps que possible)
- Transition énergétique (produire de l'énergie propre et l'utiliser efficacement pour se déplacer, se chauffer et se rafraîchir)
- Transition alimentaire (nourrir le monde de manière durable)

L'objectif (social) de contribuer à la transition vers une économie où tous les êtres humains peuvent mener une vie prospère est abordé dans les transitions Triodos suivantes :

- Transition sociétale (structurer une société où tous sont inclus et peuvent participer)
- Transition vers le bien-être (soutenir une économie où les gens sont libres, en bonne santé et inspirés)
- Transition alimentaire (nourrir le monde de manière durable)

Grâce à des investissements qui contribuent à la transition énergétique, le compartiment a contribué à l'atténuation du changement climatique, un objectif environnemental défini à l'article 9 de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a réalisé ses trois objectifs d'investissement durable en investissant dans des actions cotées qui contribuent activement à au moins une transition Triodos.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Quels ont été les résultats des indicateurs de durabilité ?

Afin de mesurer la réalisation de ses objectifs d'investissement durable, le compartiment mesure son exposition aux transitions Triodos en pourcentage des positions du portefeuille qui contribuent à au moins une transition et en pourcentage des actifs sous gestion alloués à chaque transition. Étant donné que chaque transition Triodos est liée à un ou plusieurs ODD des Nations unies, le compartiment rend également compte de sa contribution absolue et relative aux ODD environnementaux (ODD 6, 7, 11, 12, 13 et 15) ou sociaux (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 16) sur la base de données externes évaluant de manière exhaustive les produits et services des entreprises qui ont une incidence sur les ODD. À compter du 1er janvier 2024, la contribution des actions aux transitions Triodos et aux ODD sera basée sur le pourcentage des revenus provenant de produits et services ayant un impact positif. Le compartiment rend également compte de son empreinte carbone par rapport à son indice de référence (émissions de scope 1 et 2). L'indice de référence du compartiment (utilisé uniquement pour mesurer la performance) est l'indice MSCI World.

Au 1er janvier 2024, Triodos Investment Management a aligné les objectifs de durabilité des investissements (potentiels) des compartiments de Triodos SICAV I sur cinq transitions au lieu des sept thèmes de transition précédents. En 2024, tous les investissements ont contribué à au moins une des transitions Triodos. Les cinq transitions étaient représentées dans le compartiment, qui affichait à la fin de l'année la plus forte exposition à la transition « Bien-être » (33,8 % de l'actif net). La contribution du compartiment aux transitions Triodos était nettement supérieure à celle de l'indice de référence.

	Compartiment	Indice de référence
Transition alimentaire	4,2	0,8
Transition sociétale	6,6	2,8
Transition en matière de bien-être	33,8	13,0
Transition des ressources	14,1	1,5
Transition énergétique	13,2	7,5

Source : ISS au 31 décembre 2024

Les investissements du compartiment contribuent à un ou plusieurs ODD des Nations Unies. Le compartiment a notamment contribué aux ODD 3, 8 et 10. La contribution du compartiment aux ODD a été nettement supérieure à celle de l'indice de référence.

	Compartiment	Indice de référence
ODD 3 (bonne santé et bien-être)	35,4	13,6
ODD 8 (travail décent et croissance économique)	28,0	7,1
ODD 10 (réduction des inégalités)	27,1	3,2

Source : ISS au 31 décembre 2024

Au 1er janvier 2024, l'empreinte carbone du compartiment a été mesurée à partir de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des investissements du compartiment en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros d'investissement (émissions de scope 1 et 2). Cette mesure permet de comparer l'empreinte carbone entre le compartiment et ses indice de référence avec différentes tailles de portefeuille. La source des données a été remplacée par Sustainalytics PAIs, conformément à la pratique en vigueur dans le secteur. L'empreinte carbone du compartiment était inférieure à celle de l'indice de référence.

	Compartiment	Indice de référence
Empreinte carbone (tonnes d'équivalent _{CO₂} /EUR)	50,95	106,92

Source : Sustainalytics PAIs au 31 décembre 2024

La performance des indicateurs est le résultat de la stratégie d'investissement des compartiments et non d'un objectif visant à atteindre des résultats spécifiques pour ces indicateurs. Les données utilisées pour calculer la performance des indicateurs de durabilité sont fournies par la société de gestion. Société provenant de fournisseurs de données et n'ayant pas fait l'objet d'une certification par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 1er janvier 2024, Triodos Investment Management a aligné les objectifs de durabilité des investissements (potentiels) des compartiments de Triodos SICAV I sur cinq transitions au lieu des sept thèmes de transition précédents. Les chiffres comparatifs relatifs à la contribution aux transitions étaient disponibles au 31 décembre 2023.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Transition alimentaire	4,2	1,6
Transition sociétale	6,6	5,4
Transition en matière de bien-être	33,8	31,8
Transition des ressources	14,1	8,6
Transition énergétique	13,2	14,9

Source : ISS

Au 1er janvier 2024, la méthode de calcul de la contribution des investissements du compartiment aux ODD des Nations unies a été modifiée. Les chiffres comparatifs relatifs à la contribution aux ODD étaient disponibles au 31 décembre 2023.

Top 3 des ODD

31 décembre 2024	31 décembre 2023
ODD 3 (35,4 %)	ODD 6 (24,7 %)
ODD 8 (28,0 %)	ODD 3 (24,1 %)
ODD 10 (27,1 %)	ODD 13 (14,4 %)

Source : ISS

Au 1er janvier 2024, la méthode de mesure de l'empreinte carbone du compartiment a été modifiée. Les chiffres comparatifs de l'empreinte carbone du compartiment et de son indice de référence mesurés selon cette méthode étaient disponibles au 31 décembre 2022. L'empreinte carbone absolue et relative du compartiment était plus faible au 31 décembre 2024 qu'au 31 décembre 2023.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Empreinte carbone du compartiment (tonnes d'équivalent CO ₂ /millions d'euros)	50,59	53,49	53,33
Empreinte carbone de l'indice de référence (tonnes d'équivalent CO ₂ / millions d'euros)	106,92	108,78	126,97
Empreinte carbone relative du compartiment	-52,7	-50,8	-58,0

Source : Sustainalytics PAIs

Comment les investissements durables n'ont-ils causé aucun préjudice significatif à un objectif d'investissement durable ?

Afin de sélectionner uniquement les investissements qui ne nuisent pas de manière significative à aucun objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, chaque (nouvel) investissement a été évalué au regard de sa conformité avec les normes minimales. Si un émetteur était jugé comme portant gravement atteinte

à l'une de ces normes, il a été exclu de l'investissement. Tous les principaux

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et liées au personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux questions liées à la lutte contre la corruption.

sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'investissement. Les normes minimales, qui sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et Les droits de l'homme, ont également défini les normes minimales en matière de relations avec les employés, de rémunération, de fiscalité et d'autres questions de gouvernance d'entreprise que les entités bénéficiaires doivent respecter pour être éligibles à l'investissement.

Comment les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ? Avec l'introduction du règlement délégué SFDR à compter du 1er janvier 2023, des PAI ont été mis en place afin d'établir des normes pour la déclaration des incidences négatives principales. Le processus de prise en compte des PAI tel qu'il s'applique à compter du 1er janvier 2023 est détaillé ci-dessous. En 2024, tous les investissements du compartiment ont été examinés afin d'éviter ou de réduire les principaux impacts négatifs lors de l'investissement.

Les PAI ont été pris en compte dans la deuxième phase du processus d'investissement (impact négatif, comprenant trois étapes), à la fois dans le cadre de la sélection initiale et du suivi continu des investissements :

1. Sélection négative : chaque entreprise (potentielle) bénéficiaire d'un investissement a fait l'objet d'une sélection afin de déterminer si elle était impliquée dans des activités commerciales controversées. Si une entreprise bénéficiaire d'un investissement dépassait le seuil ci-dessous, elle était considérée comme « très préoccupante » et exclue de l'investissement.

Triodos : activité controversée activité	SFDR PAI	Seuil
Armes controversées	14 (Exposition aux armes controversées)	Toute implication
Énergies fossiles	4 (Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles)	Classification GICS du secteur de l'énergie (c'est-à-dire les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles)
Substances dangereuses	E9 (Investissements dans des entreprises produisant des produits chimiques)	Pesticides — production, distribution (>5 % du chiffre d'affaires) Polluants organiques persistants — production, utilisation (>0 % du chiffre d'affaires)

2. Controverses : chaque entreprise (potentiellement) bénéficiaire d'un investissement a été évaluée au cas par cas sur la base des violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales au cours des trois dernières années. Pour chaque cas, la vérification des informations, la gravité et la réponse de l'entreprise ont été prises en compte pour déterminer si un cas était faible, moyen ou élevé. Si une entreprise avait été impliquée dans des violations graves et/ou fréquentes sans prendre de mesures correctives crédibles, le cas était considéré comme « très préoccupant » et l'entreprise bénéficiaire était exclue de l'investissement.

Évaluation Triodos	SFDR PAI	Seuil
Controverses	10 (Violations du Pacte mondial des Nations unies du Pacte mondial des Nations Unies et des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE) 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité dernières années pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des) S7 (Incidents de discrimination) S14 (Nombre de problèmes et d'incidents graves liés aux droits de l'homme) S16 (Cas d'action insuffisante en matière de violation des mesures anticorruption) S17 (Condamnations et amendes pour corruption)	Violations significatives des principes du Pacte mondial des Nations Unies au cours des trois dernières années pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des) au cours des trois dernières années pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des)

3. Évaluation ESG : en combinant notre carte de matérialité exclusive, qui met en évidence les questions ESG importantes par secteur, avec une compréhension des activités commerciales réelles de l'entreprise, nous avons évalué le risque qu'un bénéficiaire d'investissement ait un impact négatif sur ces questions ESG. En fonction de la classification des risques (risque faible, moyen ou élevé), l'entreprise doit avoir satisfait à des exigences supplémentaires telles que la mise en place de programmes de développement durable, de rapports, de certifications, de politiques ou de pratiques. Si une entreprise ne répondait pas à ces exigences mais était en phase de transition, elle était signalée pour engagement. Les PAI ont été examinés sur une base absolue, dans le temps et par rapport à cinq pairs (le cas échéant). Compte tenu de tous les éléments ci-dessus, les pratiques d'une entreprise ont été évaluées comme présentant un niveau de préoccupation faible, moyen ou élevé. Si le niveau de préoccupation était jugé « élevé », l'entreprise bénéficiaire de l'investissement était exclue de l'investissement.

Triodos			Seuil
Question ESG	SFDR PAI		
Environnement	Changement climatique	1 (Émissions de GES) 2 (Empreinte carbone) 3 (Intensité des GES) 5 (Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables) 6 (Intensité de la consommation d'énergie) E4 (Entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone) ES (Consommation d'énergie par source d'énergie non renouvelable) source d'énergie renouvelable)	Risque élevé pour le changement climatique sans déclaration des émissions de GES et sans objectifs de réduction conformes à l'accord de Paris ; Controverses importantes
	Eau	E6 (Utilisation et recyclage de l'eau) E7 (Investissements dans des entreprises sans politiques de gestion de l'eau) E8 (Exposition à des zones soumises à un stress hydrique élevé)	Risque élevé de pénurie d'eau sans mesures visant à réduire la consommation d'eau douce ; Controverses importantes
	Déchets	E13 (Taux de déchets non recyclés)	Controverses importantes
	Pollution	8 (Émissions dans l'eau) 9 (Pourcentage de déchets dangereux et radioactifs) E2 (Émissions de polluants atmosphériques)	Controverses importantes
	Écosystèmes	7 (Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité) E11 (Entreprises n'appliquant pas de pratiques durables en matière d'agriculture/d'utilisation des terres) E12 (Entreprises n'adoptant pas de pratiques durables en matière d'océans/de mers) EIS (Déforestation)	Risque élevé pour les droits humains ou les minerais de conflit sans politiques et pratiques pertinentes ; Controverses importantes

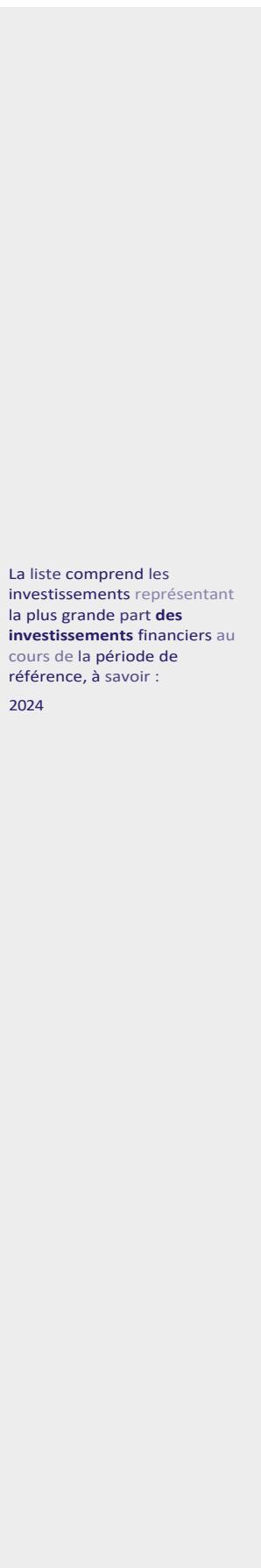
Social	Droits de l'homme et communauté	S9 (Absence de politique en matière de droits humains) S10 (Absence de diligence raisonnable en matière de droits humains)	Risque élevé pour les droits de l'homme ou les minerais de conflit sans politiques et pratiques pertinentes ; controverses importantes
	Pratiques pratiques	S1 (Entreprises sans politique de prévention des accidents du travail) S2 (Taux d'accidents) S3 (Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie) S4 (Absence de code de conduite des fournisseurs) S12 (Écart salarial non ajusté entre les sexes) S5 (Absence de mécanisme de réclamation/plainte pour les questions relatives aux employés) S12 (Opérations et fournisseurs présentant un risque important de travail des enfants) S13 (Opérations et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé)	Risque élevé pour les droits du travail en l'absence de politiques, d'objectifs et de suivi pertinents ; Controverses importantes
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	S12 (Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail des enfants) S13 (Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé)	Risque élevé pour les droits du travail dans la chaîne d'approvisionnement en l'absence de politiques, d'objectifs et de suivi pertinents ; controverses importantes
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	S13 (Diversité des genres au sein du conseil d'administration) S8 (Ratio de rémunération excessive du PDG)	Ratio de rémunération du PDG supérieur à 100:1 et rémunération absolue du PDG ajustée en fonction de la taille de l'entreprise supérieure à 2,5 millions d'euros au cours des 5 dernières années ; Controverses importantes
	Éthique des affaires	S15 (Absence de politiques anti-corruption et anti-pots-de-vin) S6 (Protection insuffisante des lanceurs d'alerte)	Controverses importantes

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Tous les investissements réalisés en 2024 étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Avant d'être sélectionnées pour un investissement et pendant toute la durée de celui-ci, les entreprises (potentielles) bénéficiaires font l'objet d'un contrôle de conformité avec les normes minimales. Les normes minimales

sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'homme.

La conformité aux normes minimales est évaluée lors de la deuxième phase du processus d'investissement, à travers la vérification des controverses et l'évaluation ESG, sur la base des données à partir de sources externes et de recherches documentaires internes supplémentaires (voir ci-dessus la réponse à la question « Comment les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ? »). En cas de violations significatives des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (c'est-à-dire ayant un impact grave, des incidents récurrents, un manque de gestion des risques et des mesures de réparation inadéquates), l'entreprise bénéficiaire est exclue de l'investissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en compte tous les PAI relatifs aux facteurs de durabilité mentionnés dans les tableaux ci-dessus. Chaque investissement potentiel a été évalué à l'aide des politiques pertinentes et si un émetteur s'est avéré causer un préjudice important, il a été exclu de l'investissement. Les PAI ont fait l'objet d'un suivi continu afin de garantir la conformité du compartiment avec nos politiques.

En 2024, une surveillance continue a conduit à l'exclusion de six entreprises de l'univers d'investissement de Triodos*. Il s'agit de Chr. Hansen après sa fusion avec Novozymes pour devenir Novonesis (controverses sur les tests médicaux), Benesse (rachetée), Nidec (exposition aux centrales nucléaires) et Varex Imaging et Freyr (manque d'intérêt car il s'agit d'actions à une capitalisation boursière (très) faible). Cependant, aucune de ces sociétés ne faisait partie du portefeuille du compartiment.

Les efforts d'engagement auprès des entreprises bénéficiaires visant à minimiser les principaux impacts négatifs se sont concentrés sur les PAI liés aux émissions de gaz à effet de serre, aux déchets et à la rémunération des PDG.

* L'univers d'investissement de Triodos constitue la base à partir de laquelle les investissements doivent être réalisés ; le compartiment n'est pas autorisé à investir en dehors de l'univers d'investissement de Triodos.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements représentant la plus grande part des investissements financiers au cours de la période de référence, à savoir :

2024

Investissements les plus importants	Secteur	Actifs	% Pays
NVIDIA	Fabrication de composants électroniques	4,6	États-Unis
RELX	Autres activités de services d'information n.c.a.	3,9	Grande-Bretagne
EssilorLuxottica	Fabrication d'instruments et de fournitures médicaux et dentaires	3,5	France
Mastercard	Activités auxiliaires aux services financiers, à l'exception des assurances et des pensions	3,3	États-Unis
Intuitive Surgical	Fabrication d'instruments et de fournitures médicaux et dentaires	3,1	États-Unis
KLA Corporation	Fabrication d'autres machines spécialisées n.c.a.	3,0	États-Unis
Taiwan Semiconductor	Fabrication d'autres machines spécialisées n.c.a.	2,9	Taiwan
Danone	Exploitation de laiteries et fabrication de fromages	2,8	France
Deere & Co	Fabrication de machines agricoles et forestières	2,8	États-Unis
Proctor & Gamble	Fabrication d'articles ménagers et sanitaires et d'articles de toilette	2,7	États-Unis
eBay	Vente au détail par correspondance ou via Internet	2,6	États-Unis
Palo Alto Networks	Autres éditeurs de logiciels	2,6	États-Unis
Advanced Drainage Systems	Fabrication d'articles en plastique pour le bâtiment	2,5	États-Unis
Ass a Abloy	Activités de services liés aux systèmes de sécurité	2,5	Suède
Adobe Systems	Édition d'autres logiciels	2,5	États-Unis

Source (secteur) : NACES

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carbone d'ici la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles exhaustives en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités à contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible intensité de carbone et qui ont des émissions de gaz à effet de serre niveaux correspondant aux meilleures performances.

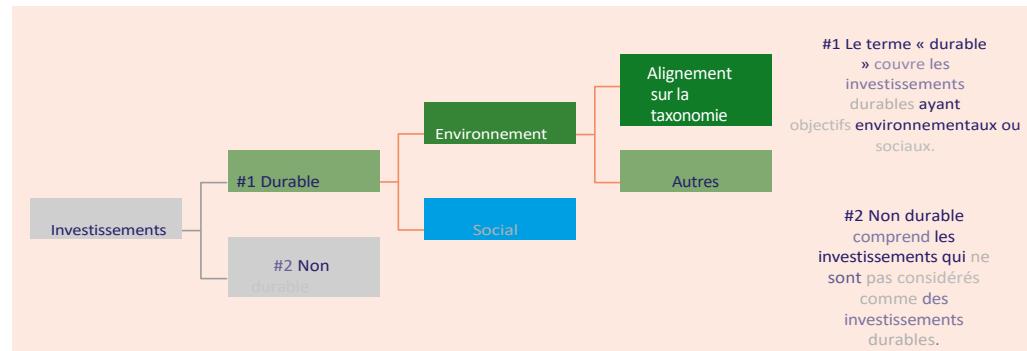
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités écologiques des entreprises bénéficiaires
- dépenses d'investissement (CapEx) indiquant les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour la transition vers une économie verte.
- dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires.



Quelle était la proportion des investissements liés au développement durable ?

Quelle était la répartition des actifs ?



Au 31 décembre 2024, 98,9 % des actifs nets du compartiment étaient investis dans des placements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Plusieurs nouveaux investissements ont été réalisés au cours de l'année 2024. Les investissements ont été réalisés dans des secteurs liés à :

- Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- Fabrication de machines agricoles et forestières
- Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
- Fabrication d'autres produits de menuiserie et d'ébénisterie
- Fabrication d'autres équipements électriques
- Édition d'autres logiciels
- Fabrication d'instruments et de fournitures médicaux et dentaires



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxonomie de l'UE ?

Grâce à des investissements contribuant à la transition énergétique, le compartiment a contribué à l'atténuation du changement climatique (13,2 %), un objectif environnemental défini à l'article 9 de la taxonomie de l'UE.

Au 31 décembre 2024, 13,2 % des investissements étaient conformes à la taxonomie. Le compartiment n'avait aucune exposition souveraine.

Les pourcentages de taxonomie indiqués dans les graphiques ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'une assurance par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

Oui

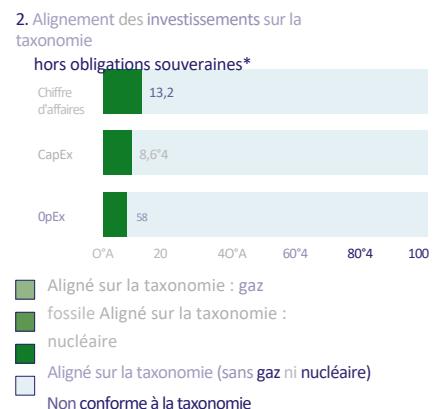
- 0 Dans le gaz fossile
- 0 Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE

- voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets applicables aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. En l'absence de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités de transition et de facilitation ? Au 31 décembre 2024, le compartiment avait investi 1,9 % de ses investissements dans des activités de facilitation et 0,0 % dans des activités de transition.

Comment le pourcentage d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?

Par rapport à 2023, le chiffre d'affaires des investissements du compartiment alignés sur la taxonomie était plus élevé. Cela s'explique notamment par une augmentation des données disponibles concernant les sociétés du portefeuille du compartiment.

Conformité des investissements à la taxonomie, y compris les obligations souveraines

	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	13,2	11,7	8,3
CapEx	8,6	8,7	7,5
OpEx	5,8	7,3	0,0

Alignment taxonomique des investissements hors obligations souveraines

	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	13,2	11,7	8,3
CapEx	8,6	8,7	7,5
OpEx	5,8	7,3	0,0



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part des investissements durables ayant un **objectif environnemental** qui n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE était de 26,9 % au 31 décembre 2024.

Nous ne nous basons pas sur le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas conformes à la taxonomie de l'UE. Les transitions Triodos, qui sont utilisées pour la sélection positive des investissements, englobent des activités économiques plus durables sur le plan environnemental que celles actuellement couvertes par la taxonomie de l'UE. À l'heure actuelle, la taxonomie de l'UE se concentre uniquement sur certains secteurs, tandis que les transitions Triodos ne sont pas liées à un secteur particulier. Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas conformes à la taxonomie de l'UE devrait diminuer au fil du temps, à mesure que de nouvelles activités économiques seront ajoutées à la taxonomie.



Quelle était la part des investissements socialement durables ?

La part des investissements durables contribuant à un objectif social était de 58,7 % au 31 décembre 2024.



Quels investissements ont été classés comme « non durables », quel était leur objectif et existait-il des garanties **environnementales ou sociales minimales** ?

Le compartiment détenait 1,1 % de ses actifs nets en liquidités et équivalents de liquidités à titre de liquidités auxiliaires. Les liquidités et équivalents de liquidités n'ont pas eu d'incidence sur la réalisation des objectifs d'investissement durable du compartiment sur une base continue. Premièrement, ils ont été utilisés, dans une proportion limitée, pour soutenir la bonne gestion des liquidités du compartiment. Deuxièmement, la société de gestion a évalué régulièrement si les contreparties pour les liquidités et les équivalents de trésorerie sont conformes aux quatre piliers du Pacte mondial des Nations Unies, à partir des données fournies par un prestataire tiers. Ces quatre piliers sont les suivants : 1) droits de l'homme, 2) droits du travail 3) l'environnement et 4) la lutte contre la corruption. La société de gestion a également évalué les politiques et les performances de ses contreparties en matière de développement durable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'**objectif d'investissement durable** au cours de la période de référence ?

Le Triodos Global Equities Impact Fund investit dans des sociétés cotées qui contribuent de manière significative à la transition vers une société durable, par le biais de leurs produits et services ou de leurs pratiques commerciales. Afin de maximiser son impact positif, le compartiment recherche en permanence des entreprises qui s'inscrivent dans les transitions de Triodos.

Par exemple, le compartiment a ajouté Carlisle à son portefeuille. Cette société américaine est un fabricant de produits et de solutions innovants pour l'enveloppe des bâtiments qui permettent une meilleure efficacité énergétique dans les bâtiments. Ses produits comprennent des systèmes de toiture, des systèmes de mousse et de revêtement, des panneaux isolants, des systèmes d'étanchéité et de protection contre l'humidité. Carlisle s'inscrit parfaitement dans la transition énergétique et la transition vers l'utilisation rationnelle des ressources.

Alexandria Real Estate Equities a également été incluse dans le portefeuille. Alexandria Real Estate Equities est la première et la seule société d'investissement immobilier cotée en bourse spécialisée dans le secteur des sciences de la vie. Elle peut donc être considérée comme l'inventrice et la pionnière du créneau immobilier dédié aux sciences de la vie. Alexandria accueille environ 1 000 locataires, parmi lesquels de grandes sociétés pharmaceutiques, des entreprises de biotechnologie, des fabricants d'appareils médicaux, des entreprises de santé numérique et des instituts de recherche. De nombreux locataires d'Alexandria préfèrent des bâtiments écologiques, efficaces et sains. Il est à noter que 90 % des 20 principaux locataires d'Alexandria se sont fixé des objectifs de zéro émission nette de carbone et/ou de neutralité carbone. Les propriétés générant plus de 40 % des revenus locatifs sont certifiées selon la norme LEED pour les bâtiments écologiques, un taux élevé par rapport aux normes du secteur. La société est bien adaptée à la transition énergétique.

Le dernier exemple d'entreprise ayant un impact clair et figurant dans le portefeuille est First Solar. First Solar correspond à la transition énergétique de Triodos. Le sentiment à l'égard des énergies renouvelables, et en particulier de l'énergie solaire, était très faible. Cependant, le modèle économique de First Solar est différent de celui de nombreux concurrents. Le plus important est que la demande finale provient d'acheteurs institutionnels et non de particuliers. Grâce à son carnet de commandes bien rempli, la demande est prévisible pour les prochaines années. Par conséquent, ses bénéfices n'ont pas été revus à la baisse récemment, contrairement à ceux d'autres acteurs du secteur solaire. La faiblesse des actions a offert une opportunité d'achat intéressante.

Enfin, l'engagement joue un rôle important dans la stratégie d'impact du compartiment. Au cours de l'année, la société de gestion a entretenu des contacts fréquents avec les entreprises. Non seulement pour discuter des développements fondamentaux, mais aussi pour aborder et suivre les thèmes d'engagement que la société de gestion a identifiés pour les participations du compartiment. Outre le programme d'engagement propre au compartiment, la société de gestion joue un rôle dans les engagements collaboratifs.



Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation des objectifs d'investissement durable.